

Mardi 2 Mai 2017 de 10h00 à 11h00 mairie de SIGNES

Réunion entre M. Jean-Mathieu MICHEL 1er Vice-Président de la communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume chargé de l'ANC et les représentants du collectif « SPANC SSB, le juste prix » à la demande du président Bernhard, suite à l'intervention de M. Edouard FRIEDLER lors de la présentation du RPQS 2015 de l'ANC au cours de la séance du 3 avril 2017

Etaient présents :

- M. Jean-Mathieu MICHEL Maire de SIGNES et en charge de l'ANC à la CA SSB
- M. Philippe BANC directeur général des services techniques à la CA SSB
- Les représentants du collectif SPANC SSB, le juste prix : Georges TUA (coordonnateur), Gérard PERRIER (secrétaire), Jean-Claude LACHAT et Marcel SIMON (secrétaires suppléants)

Compte rendu

M. Michel ouvre la réunion par un rappel de la genèse du SPANC SSB. Il justifie le choix de la DSP plutôt que la régie car ils n'avaient pas les moyens de traiter ce problème en interne. Parmi trois propositions ils ont choisi d'attribuer en avril 2012 la DSP au mieux disant parmi trois prestataires le groupe solidaire « Pizzorno Environnement et DDR », puis cédée quelques mois après à la « Société SPANC Sud Sainte Baume », créée pour l'occasion. Très vite deux difficultés sont apparues suite à l'arrivée de Bandol et Sanary et la présence de la Société des Eaux de Marseille en charge de l'ANC à Saint Cyr. Le choix d'une redevance annuelle pour lisser la contribution des usagers a été retenu. M. Michel rappelle que la loi impose aux agglomérations de faire ces contrôles et que Sud Sainte Baume utilisera tous les moyens pour les réaliser y compris avec les forces de police municipale.

M. Tua rappelle que le collectif est pour l'application de la loi et pour les vérifications des installations. Il s'inscrit en faux contre les allégations du délégataire figurant dans son rapport 2015 à l'article 3.7 page 35 (dysfonctionnement constatés et propositions d'amélioration) ; ce sont des mensonges. Il souligne que les revendications du collectif portent sur le prix exorbitant du contrôle périodique, la périodicité, le contenu du contrôle, la qualification des diagnostics et enfin le nom de la société commerciale (SAS SPANC SSB) et son logo qui laissent croire à un service public de la communauté d'agglomération.

M. Tua fait remarquer que dans la DSP, la totalité des contrôles des ANC aurait dû être effectué pour fin 2012, et qu'il faut attendre 2015 pour qu'une bonne partie des ANC aient eu ce contrôle. Le délégataire est donc loin d'avoir respecté les clauses du contrat.

M. Perrier pointe les anomalies de coût du contrôle en comparaison avec les autres communautés de communes ou d'agglomérations dans le var, en moyenne 80 € sur 6 ans pour 375 € dans CA SSB. L'examen du compte d'exploitation 2015 de la société SAS CA SSB montre des frais de fonctionnement de 365 000 € contre 132 000 € pour 4 personnes et un même nombre de contrôles de la Communauté d'Agglomération de Draguignan. Ce n'est qu'un exemple d'anomalie et d'autres postes sont pour le moins curieux.

M. Lachat fait remarquer à M. Michel, que ces anomalies pourraient être reprochées à la CA SSB. Il demande si un audit des comptes de la SAS a été réalisé, M. Michel répond que non.

Mr Michel pense que l'annualisation de la redevance était une erreur. Nous pensons que c'est le prix qui n'est pas en rapport avec la prestation, pas l'annualisation.

Il admet qu'il y a vraiment un problème et il va proposer au président de rediscuter cette délégation de service. Il a demandé au délégataire de remettre son rapport 2016 pour septembre 2017. 90% des contrôles ont été effectués fin 2016 et la DSP sera à mi-mandat. Une solution doit être trouvée avec le délégataire à l'issue des 6 premières années de contrôle c'est à dire en avril 2018 au plus tard.

M. SIMON souligne que la CA SSB va avoir les nouvelles compétences de l'eau et l'AC à gérer d'ici 2020 et qu'il ne faudrait pas que ce problème se renouvelle.

M. SIMON demande à M. MICHEL si au cours des prochains conseils intercommunautaires, d'ici juillet 2017, il ne pourrait être évoqué publiquement le fait que la CA SSB va revoir le problème du SPANC, après consultation du CCSPL

M. Michel dit qu'il recontactera ensuite le collectif dans le cadre d'une nouvelle réunion.

Le collectif confirme qu'il est prêt, s'il est sollicité, à aider la CA SSB pour atteindre cet objectif.